

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION
(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL SARTENAIS VALINCO TARAVO

**21 AVENUE NAPOLEON III,
20110 PROPRIANO, FRANCE**

représenté par :

Monsieur JEAN-BAPTISTE OLLANDINI, PRÉSIDENT

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM02A170004

à effet du 08/09/2026

La garantie financière est apportée par : APST, 89 RUE LA BOÉTIE, 75008 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX SA, 49 AVENUE DE L'OPÉRA, 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 08/09/2029. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- * dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- * ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 08/09/2026 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,
Le 08/09/2026

Le Président de la commission d'immatriculation



Michel VENEAU